



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 août 2018 le Conseil a adopté le règlement 323-2018 modifiant le règlement numéro 321-2018 décrétant des travaux de pavage et autres d'une partie du 9^{ème} Rang sur 3660 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 7 septembre 2018.

Toute personne qui veut prendre connaissance de ce règlement peut le faire à mon bureau situé au 216, rang Sainte-Geneviève, à Roxton Falls aux jours et heures régulières de bureau.

Donné au Canton de Roxton, ce 13 septembre 2018.

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Roxton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13e jour du mois de septembre 2018.

Caroline Choquette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière